

# Adhésion à l'Etablissement public Loire

## Communauté de communes Sèvre et Loire

La Communauté de communes Sèvre et Loire ([www.cc-sevreloire.fr](http://www.cc-sevreloire.fr)) regroupe 11 communes à proximité de Nantes en Loire-Atlantique, avec une population de plus de 48.000 habitants. Cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par Mme Christelle BRAUD.

Etant rappelé que dans ce département trois EPCI : la CARENE (communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire), Nantes Métropole et le Pays d'Ancenis sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes Sèvres et Loire, introduite par voie de délibération de son conseil communautaire en date du 6 juillet dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « *pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.* »

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Par voie de conséquence, il est également proposé d'inviter M. Jean-Marc JOUNIER, le futur délégué titulaire de la Communauté de communes Sèvres et Loire (le cas échéant M. Thierry COIGNET, son suppléant) aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.

